

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

## Le logement autonome des jeunes

### Déclaration du groupe de la mutualité

« L'insertion des jeunes est un enjeu de première importance pour l'avenir » ainsi que l'a déclaré le Premier ministre lors de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté qui s'est tenue les 10 et 11 décembre derniers au Conseil économique, social et environnemental.

L'insertion des jeunes, souvent confrontés à un parcours chaotique, est autant à caractère social que professionnel et passe inévitablement par l'accès au logement.

Or, les rigidités actuelles du système pour accéder à un logement ne correspondent pas à ces parcours faits d'expérimentations successives tant professionnelles que personnelles.

Le groupe de la mutualité souligne l'importance de cet avis au regard de ses enjeux ainsi que la pertinence de ses propositions qui reposent sur un constat partagé.

La mutualité intervient dans tous les domaines ayant une incidence sur la santé, qu'il s'agisse d'environnement et de logement, d'emploi ou de qualité de l'offre de soins. C'est à ce titre que des acteurs mutualistes ont développé des établissements et services dédiés aux jeunes et plus particulièrement : une maison des adolescents, 11 résidences jeunes, 2 résidences pour étudiants et 2 Comités locaux pour le logement et l'autonomie des jeunes (CLLAJ). Ces établissements proposent une offre de soins et de services adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et de leurs familles, ainsi qu'une palette de logements transitoires afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le groupe de la mutualité partage ainsi la nécessité de soutenir les associations et mutuelles inscrites dans le mouvement des Foyers de Jeunes Travailleurs et mettant en œuvre des démarches d'accompagnement : elles doivent pouvoir disposer d'un financement suffisant pour leurs dépenses d'encadrement socio-éducatif.

Les préconisations de l'avis rejoignent celles des acteurs de terrain mutualistes. La première étape consiste, en effet, à quantifier et qualifier les besoins en logements des jeunes. La diversité des situations nécessite une diversité d'offre.

Enfin, les mesures proposées pour améliorer l'efficacité des aides aux logements, en particulier l'octroi d'une APL partagée sur deux logements pour les jeunes en alternance ou le versement de l'APL sans délai de carence, sont des mesures de bon sens qu'il faudrait pouvoir rapidement mettre en place.

Toutes ces mesures ne seront efficaces que si, parallèlement, l'offre de logement est suffisante, en particulier dans les zones tendues, et qu'elle correspond aux besoins exprimés par l'ensemble de la population.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.